

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous accueillir avec l'AVEMA, son Président Bernard Robert, son directeur Jean-Pascal Thomasset, qui est également le Secrétaire Général de notre fédération, pour nos 27es Assises des Associations d'aide aux victimes ayant pour thème "**Victime et Auteur - La possible rencontre**".

A l'origine, Robert BADINTER disait souvent, à l'occasion de nos rencontres fréquentes, car il était très pragmatique, « **les victimes sont les grandes oubliées des prétoires** ».

Il savait de quoi il parlait et nous l'avons souvent vérifié que les victimes étaient négligées, oubliées quand ce n'est mal traitées.

Nous avons tous beaucoup œuvré avec succès à changer complètement cette situation regrettable et à faire évoluer **les pratiques judiciaires et l'approche sociologique**.

Ainsi dans l'histoire de notre mouvement associatif, c'est bien la prise en compte de la victime qui est apparue primordiale à travers toutes les mesures d'information mais surtout de soutien et d'accompagnement personnel, psychologique et social.

C'est donc par **cette approche plutôt exclusive** que nous avons décliné toutes les actions tendant à plus de réparation au bénéfice de la victime.

Mais la pratique nous a enseigné assez vite que la victime n'est pas nécessairement **en attente de répression exemplaire ni de sévérité accrue** à l'encontre de l'infracteur mais qu'elle a avant tout besoin de bienveillance, de bienveillance, d'écoute et de réparation personnelle et psychologique.

Elle est aussi en attente de reconnaissance et notamment de reconnaissance de la souffrance subie par elle.

Or, dans le modèle de justice pénale actuel le plus répandu, la Justice met exclusivement l'accent sur la responsabilité abstraite de l'infracteur, sur le passé de la faute dans le but de lui appliquer la peine prévue par la loi.

La Justice est vue au travers d'une procédure d'opposition entre adversaires, infracteurs et victimes demeurant passifs voire ignorés.

**A partir de ce constat victime et auteur peuvent-ils se rencontrer ? La question est complexe et controversée : provocatrice pour certains, idée très novatrice pour d'autres.**

Ces 27èmes assises vont nous donner l'occasion de dépasser la posture idéologique d'opposition radicale entre ceux **qui ne s'intéresseraient qu'en priorité voire exclusivement à la victime**, et on parle même d'excès compassionnel, de dérive victimaire voire de victimocratie et **ceux qui ne s'intéresseraient qu'au délinquant** pour mieux l'absoudre avec complaisance.

Il nous faut donc parler de l'auteur et de la victime en essayant de démontrer que tout ne les oppose pas, comme les discours trop simplistes, réducteurs voire démagogiques le laissent croire si souvent.

Pour aller encore plus loin, ne peut-on pas dire que dans la Justice comme dans la société tout est lié, tout est question de lien. Il nous appartient de réfléchir le monde et la Justice non plus en opposant et en clivant mais en alliance et en partage, en reconnaissance réciproque entre auteur et victime. Et l'on en vient au sous titre évocateur de notre congrès inspiré de Jean COCTEAU « comment passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage ».

Au travers des demandes des personnes victimes au sein des associations, nous constatons qu'elles parlent presque toujours **de cet autre, cet auteur**. Dans un besoin impérieux de comprendre et dans la nécessité de construire le récit de ce qui leur est arrivé, **les victimes questionnent ce que l'auteur leur a fait et ce qu'il est en tant qu'individu**.

Parallèlement certains auteurs expriment sincèrement le besoin **d'expliquer leur acte aux victimes et d'exprimer leur regret** et leur besoin de réparation.

Ces démarches convergentes de réparation réciproque, de reconnaissance et réhabilitation respectives nous les avons souvent pratiquées au titre de la médiation pénale.

De façon presque intuitive, nous avons adhéré dès l'origine au concept de médiation pénale inscrit de façon symbolique dans le sigle même de notre fédération, le M de INAVEM, comme dans les sigles de nombre de nos associations.

La médiation consiste à rapprocher auteur et victime en créant, sous le regard d'un tiers neutre, les conditions d'une rencontre ayant pour finalité première la réparation de l'auteur et une reconnaissance mutuelle et réciproque.

Pratiquée de façon très innovante dès l'origine de notre mouvement la médiation est même devenue « la star des alternatives aux poursuites » pour avoir connu un grand succès et déborder largement le champ pénal pour irriguer le champ familial comme celui des relations de travail et bien d'autres encore.

A partir de ce constat, les 23èmes assises nationales de l'INAVEM avaient été organisées en 2008 à Versailles autour du thème « **De la Réparation à la Restauration** ». Nous avons donc déjà le bénéfice de l'antériorité dans l'étude de ce sujet. A cette occasion l'intervention du Québécois, Jean-Jacques GOULET avait attiré l'attention des participants sur un programme innovant de « **rencontres détenus victimes** » visant à réunir au sein de l'univers carcéral un groupe de détenus et un groupe de victimes concernés par une infraction similaire commise ou subie.

Quatre ans après, nous souhaitons aller plus loin encore autour de cette idée d'une possible rencontre auteur-victime, gage de restauration réciproque.

Nous avons récemment mis en place un programme ambitieux et fructueux de Rencontres Détenus Victimes à la Maison Centrale de Poissy dont il vous sera largement rendu compte.

Selon la philosophie restaurative le crime est davantage une atteinte aux personnes et aux relations interpersonnelles.

La Justice restaurative se conçoit comme un processus impliquant toutes les personnes intéressées. Par le dialogue, par l'échange on encourage la réciprocité et le partage des émotions.

La peur du crime s'estompe à l'écoute des infracteurs, de la sincérité de leurs regrets et de leurs engagements pour l'avenir. Le désir de vengeance de la victime disparaît pour laisser place au partage, à la réciprocité, à l'intercompréhension.

Ainsi l'acteur du crime prend conscience qu'il appartient à la communauté prête à l'accueillir de nouveau après s'être acquitté de ses obligations. Il mesure clairement que c'est l'acte qu'il a commis qui est inacceptable alors que lui-même demeure une personne ayant toute sa place parmi les autres être humains.

Nul doute que cette approche de la victime à travers le regard de l'auteur mais aussi à travers le regard de la victime sur l'auteur apparaît comme tout à fait novatrice mais est complémentaire à l'action traditionnelle de la Justice.

La communauté internationale n'a pas manqué de promouvoir depuis quelques années une telle façon de faire justice en intégrant de façon harmonieuse mais professionnelle des mesures de justice restaurative.

Au long de ces deux journées de nombreux spécialistes du droit et des sciences humaines vont se pencher sur cette possible rencontre auteur-victime, sur ces possibles rencontres pour mieux nous éclairer, nous enseigner, nous renseigner.

Nous allons même interroger le monde du sport, l'histoire et la religion.

C'est un programme vaste et diversifié. Si la victime ne doit pas être oubliée, elle ne sera pas non plus sacralisée mais elle doit être à égalité d'arme et de droit avec l'auteur. C'est encore à la philosophie de la justice restaurative que nous ferons appel pour trouver la voie de l'équilibre et de la sagesse.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellents travaux, excellence qui sera au rendez-vous, notamment grâce à l'organisation sans faille de toute l'équipe de l'AVEMA.